

DU BIEN-FONDE DIDACTIQUE D'UNE ANALYSE TEXTUELLE CRITIQUE DES IDEOLOGIES DANS LES DISCOURS DE COMMUNICATION PUBLIQUE

*Le domaine privilégié de l'idéologie,
celui où elle exerce directement sa
fonction, est le langage.*

Olivier Reboul (1980 : 37)

Vincent CAPT et Stéphanie PAHUD
Université de Lausanne – FR / CLSL / EFLE¹
vincent.capt@unil.ch
stephanie.pahud@unil.ch

Résumé

Cet article entend sensibiliser les étudiant-e-s à la problématique des idéologies dans les discours de communication publique et leur proposer des outils pour l'analyse de ces derniers. Au point 1, on présentera diverses approches des idéologies, en sciences humaines et dans le paradigme de l'analyse des discours. Au point 2, on explicitera une méthode d'analyse des idéologies basée sur une description de la matérialité textuelle des discours. Au point 3, on illustrera cette méthode d'analyse en décrivant une affiche politique d'un parti nationaliste suisse. En conclusion, on discutera du bien-fondé didactique d'une telle démarche d'analyse.

Mots-clés : idéologies, préconstruits, analyse textuelle des discours, discours politique, nationalisme

Vous avez dit « idéologies » ?

Comme le relève l'analyste critique des discours Teun A. Van Dijk (2006), le concept d'idéologie est notoirement imprécis. Nous allons tenter de le circonscrire dans le domaine des sciences humaines et des sciences du langage.

Dans le sens commun, le terme d'idéologie est essentiellement péjoratif : souvent recouru dans les médias, il fait référence aux idées reçues, fausses ou partisans, et prend place dans une pensée binaire dans laquelle il est opposé à « la vérité ». A l'origine, le concept d'idéologie n'avait cependant pas ce sens

¹ Section de français, Centre de linguistique et des sciences du langage, Ecole de français langue étrangère.

néгатif. C'est le philosophe Destutt de Tracy qui a introduit le terme dans les sciences humaines à la fin du 18^{ème} siècle, pour nommer une nouvelle discipline ayant pour objet les *idées*. Au 19^{ème} siècle, Marx et Engels ont plus précisément défini les idéologies comme des ensembles d'idées sociales, religieuses et philosophiques, configurés par la classe sociale dominante afin d'effacer les rapports hiérarchiques impliqués par la production matérielle. Dans une telle perspective, les idéologies passent pour avoir un rôle de *masquage de la réalité* et surdéterminent les sujets. L'acception négative du terme se retrouve chez les penseurs marxistes pour qui les idéologies sont une forme de « conscience fausse ».

Dans les sciences sociales et politiques, l'appréhension des idéologies est également empreinte de cette définition négative. Les idéologies se voient souvent utilisées en opposition à la notion de connaissance « objective ». Durant une grande partie du 20^{ème} siècle, il s'est agi de proposer face à la logique formelle une *logique liée à la pensée sociale*. Le schéma béhavioriste stimulus-réponse (qui lie directement la transmission d'une information à un apprentissage et qui dénie toute validité à la prise en compte des phénomènes mentaux et de leur spécificité) s'est vu remis en cause pour ne pas être à même de prendre en compte les *connaissances collectives préalables*. Dans cette perspective, les idéologies sont alors relatives à une instance autonome qui régule les pratiques et les relations sociales au sein d'un groupe ou entre différents groupes.

Dans les sciences du langage, c'est Voloshinov, dans *Marxisme et philosophie du langage*, qui a proposé une reconception fondamentale du concept. L'auteur décrit le « signe linguistique » comme un mode d'expression de la « psychologie » du corps social. Au lieu d'aborder les idéologies dans leur apparente extériorité – des représentations collectives cristallisées autour de tel ou tel objet/sujet du monde – Voloshinov pose l'hypothèse que *c'est dans le langage même que les idéologies se sédimentent* :

[...] le mot sera le plus sensible *indicateur des changements sociaux*, et d'autant plus là où ces derniers ne sont qu'en phase de maturation, où ils n'ont pas encore pris forme et n'ont pas encore trouvé accès à des systèmes idéologiques déjà formés et structurés. Le Mot est le milieu dans lequel s'effectue la lente accumulation quantitative des changements qui n'ont pas encore eu le temps d'acquérir une nouvelle qualité idéologique, ni de donner naissance à une nouvelle forme idéologique achevée. Le Mot est capable d'enregistrer toutes les phases transitoires les plus infimes et les plus fugitives des changements sociaux (Voloshinov 2010 [1929] : 151).

La question des idéologies occupe également le cœur des réflexions de l'Ecole française d'analyse du discours. Foucault, Althusser et Pêcheux, travaillent des corpus considérés à « haute valeur idéologique » (discours communiste, discours féministe, etc.) pour voir comment les idéologies sont formulées.

Pour Althusser, les idéologies sont « évidentes », se présentent comme « allant de soi », voire sont ignorées par les sujets. Ce que confirme plus tard Van Dijk : « tous les membres d'un groupe n'ont [ainsi] pas – et n'ont pas besoin d'avoir – le même savoir ou la même expertise idéologique, pas plus qu'ils n'ont besoin que leur savoir idéologique soit toujours explicite » (2006). Dans cette perspective, on peut comparer le fait de recourir à une idéologie à celui d'utiliser une langue sans pouvoir en formuler la grammaire. Ainsi, beaucoup d'hommes seraient par exemple sexistes sans avoir un accès explicite au contenu de cette idéologie.

Michel Pêcheux s'intéresse quant à lui à la sémantique des mots en fonction de leur inscription dans un discours particulier : « le lien qui relie les « significations » d'un texte aux conditions socio-historiques de ce texte n'est nullement secondaire, mais constitutif des significations elles-mêmes » (Pêcheux 1990 : 141). Cette perspective amène à l'idée que « les mots “changent de sens” en passant d'une formation discursive à une autre » (*ibid*: 148). Le point de vue de Pêcheux est proche de celui de Foucault qui, au travers des concepts de « formation discursive » et d'« archive », montre que les idéologies sont consubstantielles au discours et qu'elles traversent l'énonciation des sujets. On peut également rapprocher les réflexions de Pêcheux de celles de Barthes qui conçoit que la langue puisse être fasciste, ainsi que de celles de Voloshinov, pour qui, comme nous l'avons vu, le signe linguistique même est idéologique.

A partir des années quatre-vingt, c'est la Critical Discourse Analysis (CDA), sous la houlette, notamment, de Teun A. Van Dijk, qui théorise le concept d'idéologie dans les sciences du langage, maintenant *in fine* l'attention sur les formes linguistiques :

[Le projet de l' « analyse sociopolitique du discours » est] de redéfinir en premier lieu, de manière très spécifique et précise, ce que sont les idéologies, c'est-à-dire les systèmes sociocognitifs des représentations mentales socialement partagées qui contrôlent d'autres représentations mentales telles que les attitudes des groupes sociaux (y compris les préjugés) et les modèles mentaux. [...] En second lieu, nous voulons chercher, de façon systématique, par quelles structures du discours telles que les structures sémantiques (les sujets, la cohérence), la syntaxe (l'ordre des mots, etc.), le lexique, les actes de langage, etc., les opinions idéologiques se manifestent dans le texte et la parole (Van Dijk 1996 : 28).

Malgré ces tentatives de théorisation, l'usage de la notion d'idéologie reste fluctuant dans les sciences du langage. Certains linguistes renoncent simplement à l'utiliser. Le débat est rapporté dans deux dictionnaires d'analyse des discours : le *Dictionnaire d'analyse du discours* de Charaudeau et Maingueneau (2002) et les *Termes et concepts pour l'analyse de discours, une approche praxématique*, de Détrie *et al.* (2001). Les auteurs du second ouvrage démontrent que le terme « idéologie » ne semble plus convenir aux sciences du langage et que des notions connexes l'ont remplacé : pour exemple l'interdiscours et l'intertextualité (avec les recherches d'Authier-Revuz sur l'hétérogénéité constitutive), ou encore la polyphonie de Ducrot. La « doxa » et le « sens commun » sont également fréquemment convoqués par les analystes de discours (Amossy notamment y recourt dans ses études des stéréotypes).

On peut cependant donner un exemple contemporain d'analyse discursive d'une idéologie qui prouve que le concept n'est pas définitivement abandonné : Mayaffre (2004) reprend à son compte le concept de formation discursive de Foucault pour replacer les idéologies sur le terrain linguistique². Le récent volume *Le Discours du nationalisme en Europe* (2010) participe également à ce remplacement.

En sociologie et en psychologie sociale, les idéologies sont également toujours abordées, le plus souvent par le prisme des « représentations », et/ou des « imaginaires ».

La représentation est définie minimalement par Jodelet comme une « forme de connaissance socialement élaborée et partagée ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet 1999 : 36). Bertini rend compte de la manière avec laquelle les représentations relient les sujets aux objets :

Les représentations sociales et culturelles [...] transforment la réalité matérielle (individus, objets, situations...) en réalité symbolique chargée de réguler les conduites, de prescrire et de proscrire, à l'intérieur d'une sémiotique générale au sein de laquelle chacun élabore les conditions de sa propre expérience. De ce fait, les représentations permettent à chaque individu de se situer par rapport aux autres d'une part et par rapport aux normes en vigueur

² Dans son étude lexicométrique, Mayaffre veut définir ce qui constitue le discours communiste et le discours bourgeois de 1928 à 1939 en passant à la moulinette un immense corpus, 1000 textes, de Maurice Thorez pour le PCF, Léon Blum pour la SFIO, Pierre-Etienne Flandin pour la droite orléaniste ou modérée, André Tardieu pour la droite bonapartiste ou nationale. Une étude quantitative des récurrences sémantiques atteste d'un clivage net entre le premier et les trois autres. Autrement dit, l'étude souligne la proximité discursive entre le représentant de la gauche réformiste (Blum) et les représentants de la droite modérée et conservatrice (Flandin et Tardieu). Cette proximité souligne la prégnance de la pensée néoclassique, qui apparaît selon Mayaffre comme une idéologie.

d'autre part. Les interactions intra et inter subjectives s'avèrent médiatisées par les représentations, sources des identités personnelles et sociales (Bertini 2009 : 54).

Pour ce qui est des imaginaires, Boyer les définit comme des modes d'appréhension du monde qui naissent précisément dans la mécanique des représentations sociales.

Comme l'explique Mannoni, c'est ainsi un rapport d'inclusion qui relie les concepts de représentation et d'idéologie :

Nous proposons [...] de considérer représentations et idéologie sous l'angle de la similitude de nature, les différences n'étant que de la partie au tout et de l'élément à la structure d'ensemble à laquelle il appartient. En effet, nous ne voyons pas de quoi une idéologie peut être constituée sinon d'un système (réseau) de représentations en interconnexion [Boyer 2008 : 101]. Les différentes représentations qui constituent cet ensemble sont réunies par une trame commune et ordonnées entre elles par les divers motifs [...] qui sont porteurs du sens (Mannoni 1998 : 62).

2. Comment saisir les idéologies dans les discours ?

Dans le cadre d'une analyse textuelle des discours, la question qui se pose est celle de la matérialisation sémiotique (textuelle et/ou iconique) des idéologies. La tâche est d'autant plus ardue que ces dernières relèvent de la préconstruction.

Dans son ouvrage consacré aux « prédiscours », Paveau rappelle que le concept de préconstruit a été élaboré par Henry et Pêcheux dans le cadre d'une critique de fond de la théorie de la présupposition linguistique et dans le dessein d'établir la thèse de l'extériorité constitutive de tout discours :

[c]es deux analystes de discours ont pensé le préconstruit en rupture avec la présupposition, c'est-à-dire non plus comme une défaillance des langues naturelles par rapport à la référence (position logico-pragmatique), mais comme le signe de la présence, antérieurement au discours, des segments discursifs « déjà-là » dont les locuteurs n'aperçoivent plus les origines. Alors que la présupposition est une nécessité pragmatique, le préconstruit signale un assujettissement idéologique (Paveau 2006 : 67).

Ainsi, Henry parle d'« effet » de préconstruit pour opposer ce qui relève de la préconstruction à ce qui est justement « construit » par l'énoncé. Pêcheux indique que « [le terme de préconstruit] renvoie à une construction antérieure, extérieure, en tout cas indépendante, par opposition à ce qui est « construit » par l'énoncé. Il s'agit en somme de l'effet discursif lié à l'*enchâssement* syntaxique » (Pêcheux 1975 : 88-89).

Selon la théorie de la schématisation de Grize, les préconstruits sont des savoirs relevant de la compétence encyclopédique des sujets et sur lesquels s'articulent les représentations :

Les représentations en jeu sont élaborées sur un fond de connaissances déjà présentes qui font partie de la mémoire collective et que j'appelle des préconstruits culturels. Ceux-ci sont en quelque sorte granuleux, ils sont faits de notions reliées entre elles de sorte que la pensée peut passer des unes aux autres. Ils constituent des lieux de croyances partagées par les groupes sociaux, d'ailleurs de diverses façons. Pour les uns, « 13 » porte malheur, pour les autres non. Ceci me porte à souligner que les préconstruits culturels ne sont jamais de nature purement cognitive et que, s'ils sont bien source d'inférence, ils sont toujours accompagnés d'éléments émotivo-affectifs (Grize 2004 : 25).

Grize distingue trois formes de préconstruits, qu'il inscrit dans trois lieux de détermination prélinguistique des discours : la pratique quotidienne du sujet, l'idéologie justement, ainsi que les matrices culturelles.

Il y a d'abord, ce que l'on peut appeler les matrices culturelles qui sont faites de la mémoire collective d'une société ou d'un groupe ; de l'idéologie ensuite, c'est-à-dire de tout ce que transportent les multiples discours qui circulent, qui s'opposent et entre lesquels chacun choisit ce qui lui convient ; enfin de la pratique quotidienne [...]. Les préconstruits culturels servent en quelque sorte d'intermédiaires entre le monde et la façon dont nous l'appréhendons, ils nous permettent d'interpréter les réalités qui s'offrent dans des situations déterminées (Grize 1982 : 66).

Grize établit explicitement une correspondance entre « préconstruits » et « représentations » : « les préconstruits culturels de la logique naturelle correspondent assez exactement aux « réalités préformatées » dont parle Jodelet à propos des représentations sociales » (Grize 1999 : 181). Les préconstruits sont donc analysables linguistiquement, mais indirectement, sur la base de signaux. Les idéologies, qui relèvent de la préconstruction, sont en ce sens « immatérielles » : elles ne sont pas données « littéralement » dans un texte, mais demandent à être « reconstruites » sur la base de signaux.

Ce que ne proposent ni les théories de Pêcheux, ni celle d'Henry, ni le modèle de Grize en revanche, c'est un protocole pour analyser la manifestation des idéologies dans la matérialité langagière. Quatre stratégies discursives nous semblent permettre de repérer dans les discours « les formes langagières » qui font appel à des données prédiscursives de nature idéologique.

i) L'axiologisation : il importe d'identifier dans les discours ce qui a trait à des *valeurs hiérarchisées* ; par exemple, ce qui est schématisé par le discours comme « bien » vaut mieux que ce qui l'est comme « mal ». Le lexique et, en particulier, les étiquettes désignatives ainsi que les qualifications adjectivales sont particulièrement utiles à ce propos pour forger ce que l'on nomme le « carré idéologique », qui consiste à accentuer ses propres points positifs et à accentuer les points négatifs des autres, ainsi qu'à atténuer ses points négatifs et à atténuer leurs points positifs.

ii) La polarisation : de nombreux discours idéologiques sont polarisés sur la base d'une différenciation nette entre l'endogroupe et l'exogroupe. Le couple notionnel « Nous et eux »³ est un symptôme de cette bipartition idéologique, qui se signale par des marques de prise en charge énonciative et par des marques pronominales notamment. Il permet la reconnaissance entre la schématisation d'une base commune et celle d'un extérieur.

iii) La généralisation : cette stratégie, souvent repérable par l'emploi d'articles définis pluriels, par des formules parémiologiques ou par le recours au présent gnominique, schématise des *entités collectives*. Celles-ci valent comme instances globales qui, par-delà la complexité et les particularités référentielles, réduisent et simplifient l'objet/sujet du monde à une caractéristique englobante, facilitant le jugement hâtif, voire la naturalisation de sa caractérisation.

iv) L'implication : en discours, l'incomplétude fait figure de règle. Pour reprendre une formule de Van Dijk, « les discours sont comme des icebergs proverbiaux » :

[...] la plupart de leurs contenus sémantiques ne sont pas exprimés explicitement par ce qui est présupposé connu, mais inférés grâce au savoir socioculturel général. Stratégiquement, les présuppositions sont souvent utilisées pour marquer la vérité d'une proposition lorsque cette vérité n'est pas établie du tout (Van Dijk 2006).

Les discours idéologiques trouvent ainsi souvent leur force dans le non-dit : taire permet d'avancer sur le mode du « cela va de soi » :

Une [...] origine possible au besoin d'implicite tient au fait que toute affirmation explicitée devient, par cela même, un thème de discussion possible. Tout ce qui est dit peut être contredit. [...] Il est donc nécessaire à toute croyance fondamentale, qu'il s'agisse d'une idéologie sociale ou d'un parti-pris personnel, de trouver, si elle s'exprime, un moyen d'expression qui ne l'étale pas, qui n'en fasse pas un objet assignable et donc contestable (Ducrot 1972 : 6).

Partant, les différentes formes de l'implicite (présupposés et sous-entendus) ont à la fois une force de proposition indéniable, en même temps qu'elles sont immatérielles, ce qui les rend insaisissables. Ce double avantage constitue un des nœuds centraux de l'idéologisation des discours, dans la mesure où l'implicite « bénéficie à la fois de l'efficacité de la parole et de l'innocence du silence » (Ducrot 1972 : 12).

Si ces quatre stratégies participent souvent de l'idéologisation des discours, il s'agit de tenir également compte des buts que ces discours poursuivent. Deux objectifs peuvent être mentionnés.

³ Voir notamment l'article de Schapira (2010).

i) Pouvoir et domination : de nombreuses idéologies – mais pas la totalité – se révèlent pertinentes en situation de compétition, de conflit, de domination et de résistance entre groupes, c'est-à-dire en tant qu'elles font partie d'un combat social. A la différence de l'opinion commune, elles sont donc souvent instrumentalisées à des fins politiques, économiques, etc. Une des formes les plus efficaces de *domination* idéologique se produit lorsque les groupes dominés acceptent les idéologies dominantes comme naturelles, comme allant d'elles-mêmes. Gramsci (1971) nomme « hégémonie » de telles formes de domination. On pense aussi, évidemment, à Bourdieu, qui utilise rarement la notion d'idéologie (principalement parce qu'il pense qu'elle est trop vague et que l'on a souvent abusé de son emploi pour discréditer les autres, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas d'accord avec « nous »), au profit de pouvoir et violence symboliques. Ce qu'il s'agit de retenir dans le cadre de l'analyse de discours, c'est que le langage joue souvent le rôle de masquage de ce pouvoir, voire de justification jusqu'au-boutiste de celui-ci : « [c]'est par le langage aussi que l'idéologie légitime la violence quand le pouvoir y recourt, en la faisant apparaître comme droit, nécessité, raison d'Etat, bref en dissimulant son caractère de violence » (Reboul 1980 : 37).

ii) Organisation de groupes, voire d'une société : à la différence des représentations sociales, moins systématiques et moins englobantes, et des opinions, plus que variables, les idéologies sont relativement stables. Comme l'indique Van Dijk (2006), « [o]n ne devient pas ou l'on ne cesse pas d'être féministe, socialiste ou pacifiste en une nuit. C'est sur le long terme que s'acquièrent la plupart des idéologies ». Celles-ci se développent sous forme de ressources socialement partagées, assurant la cohésion et la coopération au sein d'un groupe, aussi bien qu'elles procurent des moyens efficaces pour établir des rapprochements ou des oppositions entre différentes instances collectives. Les idéologies sont donc structurées, et proposent un certain nombre de catégories qui organisent diverses dimensions sociales des groupes : propriétés distinctives, modalités d'appartenance, actions typiques, buts, normes et valeurs, références, ressources de base, intérêts.

3. Démarche d'analyse d'un corpus politique

3.1. La sphère d'activité du politique et le genre de l'affiche

Afin d'éviter une procédure de découverte arbitraire des structures langagières idéologiquement variables, il s'agit de délimiter en amont un corpus relatif à une *sphère d'activité* et à un *genre discursif*, qui permettent de repérer une idéologie en particulier (3.2). Dans le cas de l'exemple que nous allons développer (3.3), la sphère d'activité sociale à laquelle est indexé le corpus est celle de la politique, idéologique par définition, puisque c'est un lieu où des *groupes s'opposent*, et où *pouvoir*, *lutte* et *intérêts* sont en jeu. Pour être en mesure de rivaliser, les groupes doivent avoir une conscience idéologique et être *organisés*. L'organisation sociale du champ politique, et par conséquent des hommes et des groupes politiques, est fortement basée sur les *différences* ou les *alliances* idéologiques. Peu d'idéologies sont aussi explicitement défendues et contestées que les idéologies politiques, comme nous l'avons appris du communisme ou du libéralisme par exemple.

Les idéologies politiques ne se résument pas au rattachement à un groupe structurel, un parti politique par exemple, mais sont également affaire d'idéologie « personnelle ». La plupart des socialistes et des néolibéraux ne possèdent pas de carte d'appartenance à un parti politique. En ce sens, le groupe est moins structurel que symbolique. C'est également vrai pour d'autres idéologies, telles que le féminisme, le pacifisme, l'écologie ou le racisme. Pour autant, *c'est la médiatisation de l'institution politique qui permet de rendre une idéologie publique*. Doté d'un pouvoir institutionnel, le politique soutient publiquement ses actions, telles que le gouvernement, la législation, les élections, par des discours, relayés par des médias, comme les campagnes électorales, les entretiens radiophoniques, les manifestations, les débats télévisuels ou les affiches (sur lesquelles on va s'arrêter). Les discours politiques, en tant qu'ils charrient des représentations, sont donc indissociables des systèmes de communication médiatique, qui ont le pouvoir fondamental d'imposer des significations, de faire le tri entre ce qui a du sens et ce qui n'en a pas :

Les modes de circulation de la doxa sont indissociables des technologies de communication et des systèmes médiatiques qui en dérivent. Les stratégies discursives sont en bonne place parmi ces technologies de communication/pouvoir. [...] Le pouvoir est d'abord et avant tout pouvoir d'imposer des

significations, d'opérer des partages entre le monde de la signification et celui de l'insignifiance (Bertini 2009 : 55-56).

En d'autres termes, les médias sont des vecteurs de systèmes de représentations du discours politique.

Dans le cas de l'affiche, les médias peuvent commenter le message proposé, mais la disposition des affiches sur la voie publique implique que l'interlocution soit d'abord réalisée *in situ* avec les piétons/conducteurs au bord des routes ou dans les rues des villes. Pour l'analyste de discours, il s'agit de proposer un temps analytique d'arrêt qui *étend* la saisie du support médiatique de l'affiche politique, « effleurée » au quotidien, afin de rendre les idéologies mieux « observables ».

Dans le genre de l'affiche politique, la prise de parole de l'instance émettrice est payante. Comparativement aux autres partis suisses, l'instance émettrice de l'affiche que nous allons analyser (3.3) (ici l'UDC/SVP) engage des moyens financiers très importants pour ses campagnes. Un tel investissement financier est déterminé par des impératifs de diffusion dont les enjeux politiques sont évidents. L'importance du financement est un premier indicateur du fait que *la dimension perlocutoire constitue la visée ultime du genre de l'affiche politique*.

L'affiche qui a retenu notre attention a paru en Suisse à la fin 2010 et concernait l'initiative pour le renvoi desdits « étrangers criminels ». En précédant le vote des citoyens, elle visait à intervenir sur leur décision. On reconnaît ici la stratégie entrepreneuriale du devancement, qui consiste à amener sur la table du débat public un objet problématique en étant déjà préparé, comparativement aux adversaires politiques qui doivent s'organiser a posteriori et faire front de manière plus précipitée. Le second but de cette affiche (comme pour celles qui ont précédé d'autres votations depuis bientôt dix ans⁴) relève également de la stratégie entrepreneuriale, en l'occurrence asseoir sa position de parti helvétique numéro un par une présence médiatique forte et constante.

Pour rassembler autour d'une idéologie et orienter des décisions de vote, le dispositif de communication de l'affiche politique se rapproche de celui de la publicité persuasive, notamment en raison du temps de lecture très bref, estimé à deux ou trois secondes. Pour que l'affiche soit un vecteur médiatique d'une idéologie et serve une stratégie électorale, elle doit donc « accrocher » le lecteur-

⁴ Voir notamment Adam et Pahud (2010), ainsi que Mazzoleni (2003 ; 2007).

électeur. En raison de cet impératif de captation, elle se caractérise par un message explicite et immédiatement saisissable par le plus grand nombre de lecteurs-électeurs, qui doivent être suffisamment interpellés pour le lire. La contrainte générique de la recherche impérative de l'établissement d'un contact indique que la structure communicative d'une affiche correspond d'abord à un système phatique. Comme tel, il doit répondre à des conditions de simplicité. Charaudeau précise que cette condition est caractéristique des genres de la *communication de masse* ou de la médiaculture, selon laquelle :

S'adresser aux masses, c'est-à-dire à un ensemble d'individus hétérogènes et disparates du point de vue de leur niveau d'instruction, de leur possibilité de s'informer, de leur capacité à raisonner et de leur expérience de la vie collective, implique que l'on mette en exergue des valeurs qui puissent être partagées et surtout comprises par le plus grand nombre, faute de quoi l'on se couperait du public (Charaudeau 2005b : 37).

Cette règle d'or est confirmée par Alexander Segert, en charge de la communication du parti soutenant l'affiche que nous allons analyser, qui pratique le principe dit du « KISS, c'est-à-dire du "keep it simple and stupid" » (*Le Matin*, 09.10.10). Partant, ce qu'il s'agit d'étudier, c'est en quoi la condition de simplicité relève surtout d'un vernis qui masque la part idéologique des messages.

3.2. L'idéologie nationaliste

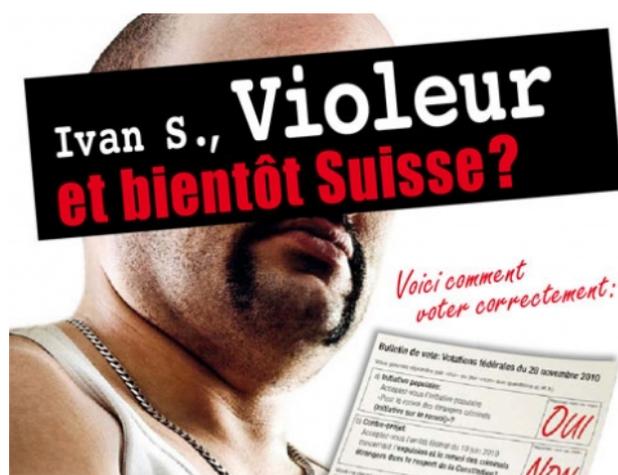
Le nationalisme est usuellement défini par les dictionnaires de langue comme un sentiment de vif attachement à la nation, c'est-à-dire d'une grande exaltation de l'idée nationale ; c'est également une doctrine politique qui affirme la primauté de l'intérêt national sur les intérêts particuliers de ses composantes d'une part et sur les intérêts des autres nations d'autre part. Sous cette définition, le terme est très proche du patriotisme. Dans une seconde acception, plus belliciste depuis la Seconde Guerre mondiale et se distinguant de la première, le nationalisme peut être une idéologie imprimée sur un peuple par ses gouvernants et destinée à conforter leur pouvoir. Il est alors utilisé comme un moyen de manipulation afin d'unir le peuple autour de ses dirigeants, indépendamment des réels objectifs de ces individus (guerres, totalitarisme).

Ce nationalisme peut trouver son origine dans des peurs provoquées par des dangers extérieurs ou par un ennemi intérieur (xénophobie, antisémitisme). Il conduit alors à un certain *isolement* et au retour vers le système de valeurs sur lequel est fondée la nation. Le nationalisme est une des caractéristiques du Front

National en France, par exemple, ou des nouveaux mouvements politiques d'extrême droite présents dans l'Europe politique contemporaine⁵. Il entend toujours défendre une identité nationale, justifiée par une communauté historique et culturelle, mais se définit en schématisant une agression extérieure. Il semble avoir *besoin de désigner un ennemi pour exister*. En somme, le nationalisme fonctionne selon un principe de *co-détermination* : le caractère « national » ne se définit pas intrinsèquement, mais dans son rapport avec ce qui est configuré comme « étranger ». La perspective est dynamique et relationnelle, non substantielle et identitaire. Elle fonctionne plus par l'Autre, ou plutôt contre celui-ci, que pour elle-même. On connaît la formule de Romain Gary à ce propos : « Le patriotisme, c'est l'amour des siens. Le nationalisme, c'est la haine des autres »⁶.

3.3. Analyse textuelle

<http://www.criminels-non.ch/>



Cette affiche diffusée dans la presse et placardée dans les rues de Suisse romande a été traduite dans deux autres langues nationales⁷. Son slogan, rédigé avec les deux couleurs du drapeau helvétique, (le rouge et le blanc), est imprimé sur une bannière rectangulaire noire, masquant le haut du visage d'« Ivan S. », l'homme choisi pour incarner la catégorie de population visée par la campagne. Le choix du prénom « Ivan » mérite que l'on s'y arrête : ce prénom d'origine hébraïque est ici orthographié avec un « I » et non un « Y ». Cette graphie

⁵ Voir notamment Capt 2010, et tout le volume *Le Discours du nationalisme en Europe* à ce propos.

⁶ Romain Gary (1965), *Pour Sganarelle*, Paris, Gallimard, p. 371.

⁷ « Ivan S., Vergewaltiger bald Schweizer ? » en allemand, et « Ivan S., Stupratore e ben presto svizzero ? » en italien.

permet de suggérer que l'homme représenté vient de l'Est de l'Europe. On note par ailleurs que seule l'initiale du nom de famille, « S. », est dévoilée. Ce processus évoque la scénographie du ban d'accusation qui préserve l'anonymat de l'inculpé. On peut aussi faire l'hypothèse qu'il permet également à l'UDC de ne pas tomber sous le coup de la loi anti-raciste qui condamnerait une référence directe à une population géographique particulière. Le prénom seul, combiné au visuel, est suffisamment chargé idéologiquement.

Le prénom est suivi d'une apposition nominale, « Violeur ». Cette extension est dotée d'une force quasi propositionnelle, puisqu'on peut rétablir une structure attributive sous-jacente : « Yvan S. est un violeur ». L'utilisation de la majuscule permet de créer graphiquement une polarisation entre le terme « Violeur » et celui de « Suisse ». Implicitement, cette double caractérisation favorise l'amalgame entre les sujets extranationaux et leur dangerosité prétendue.

Ce rapport d'équivalence invite à l'indignation : comment accepter la compatibilité entre la nationalité suisse et la criminalité ? La mobilisation de cette émotion prépare les lecteurs à l'interrogation rhétorique de la deuxième partie du slogan, « et bientôt Suisse ? ». Tout est fait pour rendre évidente la réponse « non ». L'adverbe temporel « bientôt » participe quant à lui d'une stratégie récurrente dans les discours de l'UDC, l'appel aux instincts primaires qui parlent à tout un chacun, en l'occurrence le besoin de sécurité, et la peur corrélative de l'insécurité. Pour vendre son monde « sécurisé », l'UDC en passe par l'invention d'une réalité qui fait peur, où le danger guette, et la menace plane.

Cette affiche est empreinte du populisme qui caractérise les discours nationalistes de l'Europe politique contemporaine.

3.4. Ouverture

La méthode d'analyse des idéologies que nous avons définie et appliquée est basée sur une description de la matérialité textuelle des discours. Dans le prolongement des réflexions de Benveniste, nous postulons en effet que c'est la langue qui nous permet d'interpréter les faits sociaux :

[...] comment pouvons-nous poser le rapport de la langue et la société pour éclairer par l'analyse de l'une (la langue), l'analyse de l'autre (la société) ? Ce rapport ne sera pas une corrélation structurale, puisque nous avons vu que l'organisation des hommes n'est pas comparable à celle de la langue. Elle ne sera pas

typologique, le type de la langue, monosyllabique, polysyllabique, tonal ou morphologique, n'influe absolument pas sur la nature spécifique de la société. Elle ne sera pas non plus historique ou génétique, parce que nous ne faisons pas dépendre la naissance de l'une de la naissance de l'autre. La langue naît et se développe au sein de la communauté humaine, elle s'élabore par le même procès que la société, par l'effort de produire les moyens de subsistance, de transformer la nature et de multiplier les instruments. C'est dans ce travail collectif et par ce travail collectif que la langue se différencie, accroît son efficacité, de même que la société se différencie dans ses activités matérielles et intellectuelles. Nous envisageons ici la langue seulement comme moyen d'analyse de la société. A cette fin nous les poserons en synchronie et dans un rapport sémiologique, le rapport de l'interprétant à l'interprété. Et nous formulerons ces deux propositions conjointes : premièrement, la langue est l'interprétant de la société ; deuxièmement, la langue contient la société (Benveniste 1974 : 95).

Une analyse linguistique a pour finalité de déconstruire et de rediscuter ce qui prend l'apparence d'évidences et circule de façon insaisissable dans une société donnée. Dans le cadre d'un cours-bloc adressé à des étudiant-e-s qui se destinent à une carrière professionnelle en lien avec la communication publique (relations publiques, politique, journalisme), nous jugeons que c'est une manière académique de fournir des outils autorisant un décryptage critique et argumenté des discours et des idéologies que ceux-ci charrient, et de promouvoir une appréhension du monde social refusant la simplicité.

Références Bibliographiques

- ADAM, Jean-Michel, et PAHUD, Stéphanie (2010), « De la duplicité des modalités de communication d'un parti nationaliste suisse : l'UDC/SVP », in Greta KOMUR-THILLOY et Agnès CELLE (éds), *Le Discours du nationalisme en Europe*, Paris, L'Improviste, p. 287-300.
- ALTHUSSER, Louis (1970), « Idéologie et appareils d'état », *La Pensée*, n° 151, p. 5-30.
- AMOSSY, Ruth (1991), *Les idées reçues. Sémiologie du stéréotype*, Paris, Nathan.
- BARTHES, Roland (1989), *Leçon*, Paris, Seuil.
- BERTINI, Marie-Joseph (2002), *Femmes. Le pouvoir impossible*, Paris, Pauvert/Fayard.
- BENVENISTE, Emile (1974), *Problèmes de linguistique générale 2*, Paris, Gallimard.
- BOYER, Henri (2008), « Stéréotype, emblème, mythe. Sémiotisation médiatique et figement représentationnel », *Mots. Les langages du politique*, n°88, p. 99-113.
- CAPT, Vincent (2010), « Stratégies communicatives du discours nationaliste dans le genre de l'affiche politique (un cas helvétique) », in Greta KOMUR-THILLOY et Agnès CELLE (éds), *Le Discours du nationalisme en Europe*, Paris, L'Improviste, p. 273-285.

- CAPT, Vincent, JACQUIN, Jérôme, et PAHUD, Stéphanie (2010), « La figure de l'étranger dans les discours d'un parti politique suisse nationaliste : modes de désignation, traits stéréotypiques et émotions visées », *Textes & Contextes*, n° spécial, revuesshs.u-bourgogne.fr
- CHARAUDEAU, Patrick (2005a), *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck.
- (2005b), « Quand l'argumentation n'est que visée persuasive. L'exemple du discours politique », in M. BURGER et G. MARTEL (éds), *Argumentation et communication dans les médias*, Québec, Editions Nota bene, p. 29-49.
- CHARAUDEAU, Patrick, et MAINGUENEAU, Dominique (éds) (2002), *Dictionnaire d'Analyse du Discours*, Paris, Seuil.
- DETRIE, Catherine, SIBLOT, Paul, et VERINE, Bertrand (éds) (2001), *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris, Champion
- DUCROT, Oswald (1972), *Dire ou ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
- FOUCAULT, Michel (1969), *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- GARY, Romain (1965), *Pour Sganarelle*, Paris, Gallimard.
- GRAMSCI, Antonio (1971), *Selections from the Prison Notebooks of Antonio Gramsci*, Q. Hoare & G. Nowell Smith.
- GRIZE, Jean-Blaise (1982), *De la logique à l'argumentation*, Genève, Droz.
- (1999), « Logique naturelle et représentations sociales », in D. JODELET (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », p. 170-186.
- (2004), « Argumentation et logique naturelle », in Jean-Michel ADAM, Jean-Blaise GRIZE, Abdelmadjid ALI BOUACHA (éds.), *Texte et discours : catégories pour l'analyse*, Dijon, Editions Universités de Dijon, p. 23-27.
- HENRY, Paul (1977), *Le mauvais outil. Langue, sujet et discours*, Paris, Klincksieck.
- JODELET, Denise (1999), *Les représentations sociales*, Paris, PUF.
- MALDIDIER, Denise (1990), *L'inquiétude du discours. Textes de Michel Pécheux*, Paris, Editions des Cendres.
- MANNONI, Pierre (1998), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ».
- MAYAFFRE, Damon (2004), « Formation(s) discursive(s) et discours politique : l'exemplarité des discours communistes versus bourgeois durant l'entre-deux-guerres », *Texto!*, www.revue-texto.net/Inedits/Mayaffre/Mayaffre_Formations.html.
- MAZZOLENI, Oscar (2003), *Nationalisme et populisme en Suisse. La radicalisation de la « nouvelle » UDC*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- (2007), « Définir le parti : un enjeu scientifique et politique », in Oscar MAZZOLENI, Philippe GOTTRAUX et Cécile PECHU (éds), *L'union*

- démocratique du centre: un parti, son action, ses soutiens*, Lausanne, Editions Antipode, 17-47.
- PAVEAU, Marie-Anne (2006), *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle.
- PECHEUX, Michel (1975), *Les Vérités de La Palice. Linguistique, sémantique, philosophie*, Paris, Maspero.
- REBOUL, Olivier (1980), *Langage et idéologie*, Paris, PUF.
- SCHAPIRA, Charlotte (2010), « Nous et eux. Les nationalismes et leur expression dans les media », in Greta KOMUR-THILLOY et Agnès CELLE (dirs.), *Le Discours du nationalisme en Europe*, Paris, L'Improviste, p. 179-192.
- VAN DIJK, Teun A. (1995), « Ideological discourse analysis », *New Courant* (English Dept, University of Helsinki), n° 4, p. 135-161.
- VAN DIJK, Teun A. (1996), « De la grammaire de textes à l'analyse socio-politique du discours », *Le Français dans le monde, numéro spécial*, Paris, Hachette, p. 16-29.
- VAN DIJK, Teun A. (2006), « Politique, Idéologie et Discours », Emmanuelle Bouvard et Adèle Petitclerc (trads.), *Semen*, n° 21, <http://semen.revues.org/document1970.html>
- VOLOSHINOV, Valentin N. (2010) (trad.) [1929], *Marxisme et philosophie du langage, Les problèmes fondamentaux de la méthode sociologique dans la science du langage*, Limoges, Lambert-Lucas.

LA NOTION D'« ARGUMENTATION » ET SES DEFINITIONS : ELEMENTS POUR UNE DIDACTIQUE DES THEORIES ARGUMENTATIVES CONTEMPORAINES AU NIVEAU UNIVERSITAIRE

Raphaël MICHELI
Université de Lausanne
Raphael.Micheli@unil.ch

Résumé

Cet article se propose de favoriser la découverte des théories contemporaines de l'argumentation et leur appropriation par un public d'étudiants de niveau Master. Prenant acte de la multiplicité des sens que peut revêtir la notion même d'« argumentation », on cherche à dégager les modalités et les enjeux selon lesquels les diverses théories s'attachent à définir la notion. Il s'agit de rendre intelligibles les débats qui animent les spécialistes à propos de la définition de leur objet et de permettre aux étudiants d'opter pour telle ou telle définition de l'argumentation *en connaissance de cause*. On aimerait ainsi modestement contribuer à une didactisation des théories de l'argumentation au niveau universitaire.

Mots-clés : argumentation, définition, didactique, réflexivité, théorie

1. Introduction

La présente contribution poursuit un objectif *propédeutique* : elle se propose de favoriser la découverte des théories contemporaines de l'argumentation et leur appropriation par un public d'étudiants¹ de niveau Master en sciences du langage et de la communication. La première difficulté qui se présente aux étudiants tient au fait que les études sur l'argumentation « forment une nébuleuse extrêmement éclatée où s'entremêlent différents intérêts théoriques et pratiques et des approches disciplinaires distinctes » (Breton et Gauthier 2000 : 69). En effet, depuis leur renaissance dans les années 1950, les études argumentatives ont connu un spectaculaire développement : de nos jours, l'argumentation est investie par de nombreuses disciplines (les sciences du langage et de la communication, mais aussi – et de façon majeure – la rhétorique, la philosophie, la logique, pour ne citer qu'elles), cela dans plusieurs espaces géographiques et culturels.

¹ Dans tout l'article, la forme du masculin est utilisée par souci de ne pas alourdir le texte, et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Il va sans dire que ce développement a eu pour effet de multiplier les définitions savantes de la notion d'« argumentation ». On peut soutenir, dès lors, que l'étude de l'argumentation s'accompagne – pour l'étudiant débutant comme pour le chercheur confirmé – de l'exigence méthodologique suivante : « L'éclatement disciplinaire et théorique des recherches en argumentation impose de préciser, avant toute analyse, à quelle conception de l'argumentation on se réfère » (Doury 2003 : 11). C'est là, à notre sens, l'un des premiers défis de l'enseignement des théories de l'argumentation au niveau universitaire : l'enseignant devrait idéalement :

- inviter les étudiants à opérer un retour critique sur la notion d'argumentation telle qu'ils la comprennent spontanément ;
- leur faire prendre conscience qu'il existe *plusieurs* définitions savantes de la notion, parfois fort divergentes ;
- enfin, parvenir à leur montrer l'intérêt de ces débats théoriques autour de la notion d'argumentation.

Or, un tel travail – que l'on peut qualifier de métathéorique – est coûteux, et l'on est vite tenté de mettre en doute son utilité pédagogique : si l'on entre dans la complexité définitoire de la notion d'argumentation, ne risque-t-on pas de semer la confusion dans l'esprit des étudiants ? N'est-ce pas plus efficace de proposer aux étudiants *une* définition de l'argumentation que l'on juge adéquate compte tenu des objectifs didactiques poursuivis ? Dans ces conditions, le risque est grand, toutefois, de présenter la définition choisie comme évidente, de la « naturaliser », l'arrachant ainsi – de façon implicite – aux débats théoriques dont elle est issue et en dehors desquels elle ne se comprend qu'incomplètement. Si, en revanche, on accepte de mener ce travail métathéorique sur la construction de la notion d'argumentation, on court un autre risque : celui d'*énumérer* les diverses définitions qui circulent, ce qui provoque inmanquablement un sentiment décourageant de relativisme. Chaque théorie semble *stipuler un sens* lorsqu'elle utilise la notion d'« argumentation », et l'on ne voit pas bien pourquoi on devrait préférer tel sens à tel autre.

La démarche qui sera ici mise en œuvre est motivée par une conviction : les théories de l'argumentation forment actuellement un ensemble certes hétérogène, mais d'une immense richesse potentielle pour les étudiants. Il ne convient pas, à notre sens, de vouloir *préserver* les étudiants de la théorie et des

controverses définitionnelles qui lui sont constitutives, sous prétexte que ce serait « trop compliqué » : il faut au contraire leur donner *des moyens de lire la théorie et de se l'approprier*. Le présent article aimerait ainsi modestement contribuer² à une *didactisation des théories contemporaines de l'argumentation*. On précisera bien sûr d'entrée de jeu qu'il ne saurait y avoir ici de prétention à l'exhaustivité. L'article se concentre sur quelques paradigmes théoriques qui ont marqué la littérature scientifique sur l'argumentation en français et en anglais lors de ces dernières décennies, mais n'aborde pas la riche littérature sur l'argumentation dans d'autres langues européennes – en allemand et en italien notamment –, ainsi que dans des espaces culturels extra-européens (par exemple la tradition arabe³). L'objectif est de *faire mieux comprendre comment s'organisent les débats autour de la définition de la notion d'argumentation*. L'hypothèse défendue est la suivante : on peut, à des fins didactiques, structurer ces débats à l'aide d'un nombre limité de *critères*, qui permettent de voir en quoi les diverses définitions de l'argumentation se ressemblent ou, au contraire, s'opposent. On cherche ainsi à organiser les débats théoriques et à les rendre intelligibles pour l'étudiant. On ajoutera tout de suite qu'une telle démarche n'exclut pas, mais au contraire encourage la prise de position personnelle de l'étudiant. L'idée n'est pas de placer celui-ci dans une posture d'éternel spectateur des débats théoriques qui animent la communauté des chercheurs intéressés à l'argumentation : on vise à ce qu'il puisse *in fine* opter pour telle ou telle définition, et cela *en connaissance de cause*. Notre propos est donc de faciliter l'appropriation, par l'étudiant, de tel ou tel paradigme théorique en fonction du type de travail qu'il mène sur l'argumentation, de ses objectifs de recherche, ainsi que de la nature des données dont il souhaite faire une analyse argumentative.

2. Les controverses définitionnelles autour de la notion d'argumentation : deux critères structurants

Pour comprendre comment s'organisent les débats autour de la notion d'argumentation, on partira ici d'une idée dont la formulation est volontairement

² Plusieurs spécialistes mènent une réflexion de nature métathéorique sur la notion d'argumentation et analysent les différents sens qu'elle peut recevoir selon les théories. En langue française, on renverra en premier lieu aux importants travaux de Plantin (1990 : 146-151 ; 1996a : 17-19 ; 2005) et, en langue anglaise, à ceux de Van Eemeren et Grootendorst (2004 : 1-41).

³ Pour découvrir cette tradition, voir Plantin (2005 : 106-121).

très simple, mais dont le potentiel heuristique nous paraît tout à fait réel. Les tentatives de définition de l'argumentation doivent, nous semble-t-il, composer avec *au moins* deux critères : (i) un critère d'ordre *structural*, qui envisage l'argumentation dans le cadre de la *textualité*, et (ii) un critère d'ordre *pragmatique*, qui envisage l'argumentation dans le cadre de l'*activité de communication*.

(i) L'argumentation peut d'abord être saisie comme un *mode d'agencement des énoncés*. Ces énoncés sont réputés entretenir entre eux un *ensemble de rapports définis* : minimalement, on dira qu'un (ou plusieurs) énoncé(s) (« prémisses », « arguments », « données », « raisons »...) vise(nt) à accroître l'acceptabilité d'un autre énoncé (« conclusion », « thèse »...), *via* un autre énoncé, souvent implicite (« loi de passage », « garantie », « *topos* »...). Suivant cette conception, l'argumentation est avant tout envisagée comme un *produit textuel*, certes lié à une activité de production (mais celle-ci n'entre pas de façon explicite dans la définition). Ralph Johnson parle à ce sujet de la *structural view* (la « conception structurale ») :

[The structural] view sees [argument] as a set of statements [...], one of which, the conclusion, is supported by the others – the premises. [...] On this view, an argument is a text or discourse that has a certain structure : claim supported by reason(s) (Johnson 2000 : 146).

(ii) Si l'on se base maintenant sur un critère davantage pragmatique, on conçoit l'argumentation comme une *activité de communication*, ce qui implique – comme pour la caractérisation de n'importe quelle autre activité – de s'interroger sur les *agents* qui sont impliqués, les *buts* qu'ils poursuivent, les *effets* qu'ils cherchent à produire les uns sur les autres, ainsi que les *normes* qui régulent le déroulement de l'activité. Comme l'a bien noté Johnson, la question du *but* est particulièrement saillante dans une telle conception : « A pragmatic approach to argument begins by asking : What purpose(s) does argument serve ? » (*ibid.* : 149).

L'importance de ces deux critères a été régulièrement soulignée par les chercheurs effectuant un travail métathéorique sur la notion d'argumentation⁴.

⁴ Par exemple, Plantin distingue les définitions « intra-discursives » et « extra-discursives » de l'argumentation : les premières s'attachent prioritairement à ses « formes structurelles » et les secondes aux « effet[s] perlocutoire[s] qui lui serai[en]t attaché[s] » (2002 : 66). En outre, l'ambiguïté même du mot « argumentation » (qui désigne aussi bien un *processus* qu'un *produit*) ne manque pas d'être relevée (Van Eemeren et Grootendorst 2004 : 1).

La présentation simplifiée que l'on en propose ici ne doit pas laisser croire qu'ils constituent les termes d'une dichotomie, ni qu'il s'agit là des deux seuls critères pertinents pour définir cette notion. Notre hypothèse est plutôt que ces deux critères exercent une fonction véritablement *structurante* dans les controverses définitionnelles. En effet, si l'on élabore une définition de l'argumentation, il paraît difficile de ne pas se poser, à un moment ou à un autre, deux grandes questions :

– Peut-on considérer que l'argumentation s'incarne dans une *forme textuelle spécifique* ?

– Est-il pertinent (voire même possible) d'associer à l'argumentation *un (ou plusieurs) but(s)* qui en unifierai(en)t les multiples actualisations ?

Bien sûr, à partir de ces questions, les possibilités définitoires restent nombreuses. Il faut concevoir ces critères de la *textualité* et de l'*activité* comme les deux pôles d'un continuum le long duquel on peut – et cela est à notre sens éclairant sur le plan didactique – disposer les diverses définitions qui ont cours dans le champ des études argumentatives. Lorsqu'elles avancent une définition de l'argumentation, les théories opèrent chacune à leur manière un travail – souvent implicite – de *pondération* de ces critères : c'est ce que nous nous proposons de mettre ici en lumière. Sans prétention à l'exhaustivité, nous dégageons trois grandes tendances : la minoration du critère pragmatique au profit du critère structural (2.1.), la minoration du critère structural au profit du critère pragmatique (2.2.) et, enfin, les tentatives d'équilibrage entre ces deux critères (2.3.).

2.1. La minoration du critère pragmatique au profit du critère structural

2.1.1. Schéma de l'argumentation et séquence argumentative

Les travaux fondateurs du philosophe anglais Stephen Toulmin (1922-2009) restent, aujourd'hui encore, l'une des sources majeures des approches que nous qualifions ici de « structurales ». Cette affirmation est au premier abord paradoxale, dans la mesure où le titre même du fameux ouvrage de Toulmin (*The Uses of Argument* (1958), traduit en français par « Les usages de l'argumentation ») pourrait laisser attendre une définition de l'argumentation comme *activité en contexte*. Or le philosophe envisage l'argumentation comme

un *mode d'agencement*⁵ des énoncés, liés entre eux par une série de rapports définis. C'est là le propos du célèbre « schéma de l'argumentation ». Une assertion (*claim*) doit, si elle est mise en doute, être justifiée : ce processus de justification implique de façon cruciale que l'assertion soit reliée à une « donnée » (*data*), et cela en vertu d'une « loi de passage » (*warrant*) qui assure que ce lien soit acceptable. La « loi de passage » peut elle-même reposer en amont sur un « support » (*backing*). Elle confère à l'assertion un degré de force variable, ce qui se marque par un « modalisateur » (*qualifier*). Si l'assertion est susceptible d'être modalisée, c'est qu'il peut exister des « réfutations » (*rebuttals*), c'est-à-dire des circonstances dans lesquelles la « loi de passage » ne s'applique pas.

Ce schéma a été abondamment repris et commenté⁶, aussi nous contenterons-nous de faire deux remarques générales concernant aussi bien l'intérêt du modèle toulminien que ses limites.

L'un des points forts du schéma réside sans aucun doute dans la triade *Donnée*–<*Loi de passage*>–*Conclusion*. Toulmin montre que l'argumentation repose fondamentalement sur l'interdépendance de ces trois composantes : une « donnée » ne prend son statut d'argument en faveur d'une « conclusion » qu'en fonction d'une « loi de passage » qui assure, de façon souvent implicite, le lien entre elles. Cette « loi de passage » relève d'un ensemble d'opinions généralement admises par les membres d'une communauté : elle rappelle à ce titre la notion rhétorique de *topos* (Plantin 1990 : 29 ; 2005 : 24). On peut dire que cette relation ternaire *Donnée*–<*Loi de passage*>–*Conclusion* a profondément marqué les études sur l'argumentation, tout particulièrement lorsqu'elles en investiguent le versant que nous qualifions ici de « structural » : Plantin parle d'une « cellule argumentative » (1990 : 33) – terme récemment repris par Michel Dufour, qui voit dans la « cellule prémisses-inférence-conclusion » le « critère distinctif du registre argumentatif » (2008 : 54) –, tandis que Jean-Michel Adam fait du « triplet Donnée >> Loi de passage >> Assertion conclusive » le « noyau de l'argumentation » (2004 : 84).

Toutefois, si l'on se place dans une optique *linguistique*, soucieuse de rendre justice à la matérialité langagière⁷, le schéma laisse plusieurs questions en

5 Toulmin utilise le terme *layout*, auquel on peut rattacher les traductions suivantes : « agencement », « présentation », « disposition »...

6 Entre autres par Johnson (2000 : 46-50), Plantin (1990 : 22-34 ; 2005 : 19-24), Van Eemeren (2003).

suspens. D'abord celle de la *nature* et du *rang des unités linguistiques concernées* : quel type d'unités micro- ou macro-syntaxiques (propositions, phrases simples ou complexes, voire phrases périodiques) sont susceptibles de réaliser effectivement les composantes abstraites du schéma ?⁸ Ensuite celle de la *linéarité* : si l'on prend en compte des réalisations textuelles effectives, dans quel ordre se disposent ces composantes ?⁹ Enfin, celle de la *complexité* : comment penser, à partir du schéma de base, des structures plus complexes (et extrêmement courantes) dans lesquelles il y a plusieurs prémisses pour une même conclusion ou dans lesquelles une prémisse est elle-même étayée par un mouvement argumentatif ?¹⁰

2.1.2. *La théorie de l'argumentation dans la langue*

Il faut maintenant dire un mot d'une définition de l'argumentation dont le statut est particulier. Elle relève sans doute, comme les précédentes, d'une minoration du critère pragmatique au profit du critère structural, ce qui justifie qu'on la considère à ce stade de l'exposé. Elle se signale aussi par sa volonté explicite de rompre avec les définitions « usuelles » de l'argumentation, ce qui justifie qu'on lui consacre un développement séparé. Il s'agit de la théorie dite de « l'argumentation dans la langue », développée depuis les années 1980 par Oswald Ducrot, d'abord avec Jean-Claude Anscombe (1983), puis avec Marion Carel.

Ducrot définit l'argumentation de la manière suivante :

[S]egments de discours constitués par l'enchaînement de deux propositions A et C, reliées implicitement ou explicitement par un connecteur du type de *donc, alors, par conséquent...* J'appellerai A l'argument et C la conclusion (Ducrot 2004 : 19).

Ducrot qualifie cette définition de « linguistique » et la distingue nettement d'une conception « rhétorique » où l'argumentation est entendue comme « activité verbale visant à faire croire quelque chose à quelqu'un » (2004 : 18) : on voit ici la décision méthodologique de ne pas envisager l'argumentation en tant

⁷ Ce n'est pas l'optique de Toulmin, qui se place sur le terrain philosophique et cherche à entrer en dialogue avec les logiciens de son époque, qu'il accuse d'adopter une approche excessivement « formelle » lorsqu'ils étudient les raisonnements.

⁸ Voir, pour une discussion récente de ce problème, Atayan 2009 : 96-99.

⁹ Les travaux de Jean-Michel Adam (1996 ; 1997 ; 2004) cherchent à tirer parti du schéma de Toulmin dans le cadre d'une linguistique du texte, avec une étude de la *séquence argumentative* et de ses deux ordres séquentiels majeurs (*progressif* et *régressif*).

¹⁰ Les travaux anglophones sur les *complex argumentation structures* sont à ce titre très utiles (Snoeck Henkemans 1997).

qu'*activité finalisée* (ce qui est en effet la clé des définitions rhétoriques, comme on le verra au point suivant). Si l'on tente à présent d'analyser la définition de Ducrot, on pourrait, au premier abord, la voir comme le pendant linguistique de la définition de Toulmin. Or c'est tout le contraire : la grande originalité des travaux de Ducrot est d'adresser une critique cinglante à toutes les définitions de l'argumentation qui présupposent que l'énoncé-argument a pour caractéristique de (*tenter de*) *justifier* l'énoncé-conclusion. L'idée fondamentale est que « dans un enchaînement argumentatif “ A donc C ”, le sens de l'argument A contient en lui-même l'indication qu'il doit être complété par la conclusion » (2004 : 22). En d'autres termes, selon cette théorie, *l'orientation d'un énoncé vers une certaine conclusion est consubstantielle au sens même de cet énoncé*. La théorie de l'argumentation dans la langue est donc une théorie *sémantique* qui promeut une conception *argumentativiste du sens* : il s'agit, explique Ducrot, de « fonder la signification des énoncés sur les enchaînements argumentatifs » (1993 : 240). On comprend dès lors pourquoi la conception usuelle de l'argumentation, fondamentalement *justificatoire*, se trouve ici dénoncée comme une « illusion » : comment, en effet, affirmer qu'un énoncé-conclusion est « justifié » par un énoncé-argument – que l'on pourrait évaluer et accepter indépendamment – alors que l'orientation vers l'énoncé-conclusion est constitutive de la signification même de l'énoncé-argument ?

Sans pouvoir développer ce point, on dira, de façon générale, que la théorie de l'argumentation dans la langue fait l'objet d'une réception ambivalente. Sa force de conception est uniformément soulignée par les théoriciens de l'argumentation, et l'on reprend souvent sa notion d'« orientation argumentative » et ses analyses micro-linguistiques des connecteurs (*mais, donc, pourtant, d'ailleurs...*). En revanche, les implications générales de sa définition de l'argumentation sont régulièrement critiquées : en soutenant que *tout énoncé argumente dans la mesure même où il signifie*, la théorie de l'argumentation dans la langue aboutit à un *argumentativisme généralisé* que certains spécialistes du discours et des interactions jugent contre-productif sur le plan méthodologique (voir notamment Plantin 2005 : 24-30).

2.2. La minoration du critère structural au profit du critère pragmatique

On peut ainsi appréhender l'argumentation à partir d'une approche *structurale* et la saisir avant tout comme un *mode d'agencement des énoncés* : une forme particulière de « mise en texte » (Adam 1996 : 44), « a text [...] that has a certain structure » (pour citer à nouveau la formule de Johnson). Cependant, il est également possible de construire différemment la notion d'argumentation et de l'envisager avant tout comme une *activité de communication*. Comme nous l'avons entrevu en introduction, une telle optique, résolument pragmatique, met en général l'accent sur l'une des dimensions fondamentales de toute activité, à savoir son caractère *finalisé* : l'argumentation se définit alors prioritairement par *le(s) but(s)* qu'elle est supposée poursuivre. Cette optique est adoptée par la tradition *rhétorique* et *néo-rhétorique* qui, comme l'a bien diagnostiqué Marc Angenot, définit le plus souvent la pratique oratoire par « une efficacité, un *résultat recherché* » (2008 : 54, c'est moi qui souligne). On sait que pour Aristote, la rhétorique consiste en la « faculté de considérer, pour chaque question, ce qui est propre à persuader » (*Rhétorique*, I, 2, 1355b). Durant les années 1950, le philosophe belge Chaïm Perelman (1912-1984) est, avec Toulmin, le grand artisan du regain des études sur l'argumentation. Il se place, à la différence du philosophe anglais, dans le sillage de la tradition rhétorique et propose de définir l'argumentation comme « les techniques discursives permettant de *provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment* » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 2000 [1958] : 5). Cette optique néo-rhétorique trouve une illustration actuelle dans l'approche de l'« argumentation dans le discours » que développe Ruth Amossy depuis une dizaine d'années. Selon Amossy, l'argumentation consiste dans :

les moyens verbaux qu'une instance de locution met en œuvre pour agir sur ses allocutaires en tentant de les faire adhérer à une thèse, de modifier ou de renforcer les représentations et les opinions qu'elle leur prête, ou simplement d'orienter leurs façons de voir ou de susciter un questionnement sur un problème donné (Amossy 2010 : 36).

Tâchons à présent de mieux comprendre la logique qui préside à ces définitions rhétoriques de l'argumentation, puis d'identifier brièvement les principales critiques qui leur sont adressées. Nous parlons, à leur propos, d'une minoration du critère structural au profit du critère pragmatique : que faut-il au juste entendre par là ? D'abord, ces définitions sont clairement *téléologiques*, en

ceci qu'elles saisissent l'argumentation à partir d'un (ou plusieurs) *but(s)* : qu'il s'agisse de « persuader », « faire adhérer » ou, plus vaguement, d'« agir » sur autrui, on en revient toujours à l'idée que celui qui argumente vise à *produire un effet* sur celui auquel il s'adresse. Ensuite, on note que ces définitions sont très peu restrictives en ce qui concerne les *moyens* propres à atteindre ce(s) but(s). Il y a bien une restriction en ce qui concerne le *système sémiotique utilisé* (les moyens doivent être « verbaux », « discursifs » – ce qui semble exclure les moyens visuels), mais aucune en ce qui concerne la *mise en texte*. Autrement dit, ces définitions ne stipulent pas que les « techniques discursives » ou les « moyens verbaux » propres à l'argumentation relèvent forcément d'un *mode spécifique d'agencement des énoncés* (par exemple selon la triade Donnée(s)–Loi de passage–Conclusion), comme c'était le cas dans les approches structurales inspirées du schéma de Toulmin. Ces définitions n'impliquent ainsi pas de *contrainte séquentielle*. Nous évoquons ici une « minoration du critère structural », mais cela ne doit pas laisser croire que les approches rhétoriques dont il est question se désintéressent de la description des « moyens verbaux » et des « techniques discursives » (l'oeuvre de Perelman fournit un gigantesque inventaire raisonné des différents types d'arguments, tandis qu'Amossy s'intéresse autant aux schèmes argumentatifs qu'à l'*ethos* et au *pathos*) : cela signifie simplement que ces « moyens » et « techniques » ne sont pas restreints *a priori* au niveau de leur forme et qu'ils n'entrent ainsi pas dans la définition même de la notion d'argumentation.

On mentionnera ici, sans pouvoir les développer longuement, deux critiques importantes qui sont parfois faites à ces approches.

Le fait de définir l'argumentation par ses buts et, comme le fait Amossy, de proposer un éventail large et diversifié de ceux-ci tend à *élargir le champ de l'argumentation*. Comme le dit Amossy elle-même, « l'argumentation, débordant de toutes parts la parole dont la vocation affirmée est de persuader, est inscrite à même le discours » (2010 : 36). On a ici une définition de l'argumentation qui tend à un *argumentativisme généralisé* : l'argumentation semble devenir – à divers degrés certes – *consubstantielle au discours*¹¹. Un tel

¹¹ Cette position, qui tend à identifier l'activité argumentative avec l'activité discursive *en général*, est très inspirée des importants travaux du philosophe et logicien suisse Jean-Blaise Grize, fondateur de la « logique naturelle ». Grize définit l'argumentation comme une *schématisation*, c'est-à-dire « l'élaboration, par le moyen de la langue, d'un micro-univers que A présente à B dans l'intention d'obtenir un certain effet sur lui » (1982 : 188). L'argumentation est ainsi abordée d'un point de vue « large », comme « une démarche qui vise à intervenir

postulat est critiqué par des auteurs qui, à l'instar de Plantin (voir *infra*, 2.3.) cherchent au contraire à réduire méthodologiquement le champ de l'argumentation.

Les définitions rhétoriques de l'argumentation sont également critiquées pour l'importance excessive qu'elles accordent à la notion de *persuasion* (ou de *visée persuasive*). L'objection principale met en avant la notion de *rémanence* (un phénomène donné persiste en dépit de la disparition de sa cause supposée) : en l'occurrence, il est banal d'observer que les locuteurs persistent à argumenter quand bien même il n'est absolument plus plausible de conférer un enjeu de persuasion à l'interaction en cours. La critique consiste donc à dire, sur la base d'une observation empirique des discours argumentatifs dans leur diversité, que la visée et l'effet persuasifs sont insuffisamment attestés pour qu'il soit légitime de les ériger en critères *définitoires* de la notion d'argumentation¹².

2.3. Les tentatives d'équilibrage entre les critères structural et pragmatique

On a envisagé jusqu'ici deux grandes optiques lorsqu'il s'agit de définir la notion d'argumentation. La première procède d'une minoration du critère pragmatique au profit du critère structural : l'argumentation est saisie prioritairement comme un *mode spécifique d'agencement des énoncés*. Dans cette optique, ce qui est définitoire de l'argumentation, c'est le fait *qu'une suite d'énoncés soit plausiblement interprétable selon des rapports de type [argument → loi de passage → conclusion]*. On note certes que les considérations pragmatiques liées à l'activité ne sont pas écartées dans ce modèle : on parle notamment de « viser à intervenir sur les opinions, attitudes ou comportements d'un interlocuteur » (Adam 1997 : 104). Toutefois, le critère du *but* reste clairement subordonné au critère *structural* : ce qui fait l'argumentation, c'est d'abord une manière de composer les énoncés entre eux. La seconde optique procède, pour sa part, d'une minoration du critère structural au profit du critère pragmatique : l'argumentation est saisie prioritairement comme un ensemble de *moyens subordonnés à l'accomplissement d'un (ou plusieurs) but(s)* : ces buts se

sur l'opinion, l'attitude, voire le comportement de quelqu'un. Encore faut-il préciser que ces moyens sont ceux du discours » (1990 : 40).

¹² Marc Angenot (2008) est sans doute l'auteur qui défend cette conception *non persuasive* de l'argumentation avec le plus de force. Il définit l'argumentation par deux objectifs majeurs, « logiquement antérieurs à l'espoir, raisonnable », mince ou nul, de persuader [un] interlocuteur : se justifier, d'une part, et se positionner par rapport au point de vue d'autrui, d'autre part (2008 : 439-444).

déclinent diversement selon les théories, mais tournent toujours autour de la *production d'un effet sur autrui* (le « faire adhérer à une thèse », le « persuader », « modifier ou renforcer les opinions qu'on lui prête... », etc.). Dans une telle conception, que nous qualifions de *téléologique*, ce qui est définitoire de l'argumentation, c'est le fait qu'on puisse plausiblement conférer à un discours un certain *type de visée*. Les « moyens » ou les « techniques » mis en œuvre pour atteindre cette visée ne sont, en revanche, pas spécifiés au moment de la définition.

Comme nous allons le voir maintenant, plusieurs travaux tentent, lorsqu'ils définissent la notion d'argumentation, de *conjoindre explicitement les critères structural et pragmatique*. Dans cette optique, pour que l'on puisse parler d'« argumentation », il faut qu'on ait affaire à un certain « mode d'organisation des discours » (Plantin 1996a : 18) et, indissociablement, à un certain cadre d'activité (des participants endossant un certain rôle et s'orientant vers l'accomplissement d'un certain but). Pour illustrer cette « troisième manière », nous allons prendre l'exemple de deux types de travaux.

2.3.1. *Approches normatives : la pragma-dialectique et les évolutions de la logique informelle*

Pour ce qui est de la recherche en langue anglaise, on s'intéressera à la *pragma-dialectique*, approche développée depuis une trentaine d'années par Frans Van Eemeren et ses collaborateurs à l'Université d'Amsterdam, et au courant de la *logique informelle*, principalement actif en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada). Il s'agit là d'approches *normatives*, en ceci qu'elles entendent formuler des critères permettant d'évaluer le caractère plus ou moins « raisonnable » des argumentations produites par les locuteurs. Examinons les deux définitions suivantes :

Argumentation can be defined as a verbal, social and rational activity aimed at convincing a reasonable critic of the acceptability of a standpoint by putting forward a constellation of propositions justifying or refuting the proposition expressed in the standpoint (Van Eemeren et Grootendorst 2004 : 1).

An argument is a type of discourse or text – the distillate of the practice of argumentation – in which the arguer seeks to persuade the Other(s) of the truth of a thesis by producing reasons that support it. In addition to this illative core, an argument possesses a dialectical tier in which the arguer discharges his obligations (Johnson 2000 : 168).

On remarque rapidement que ces deux définitions activent à la fois un critère *pragmatique* et un critère *structural*. Au niveau pragmatique, elles identifient de

manière tout à fait classique un *but* que poursuit l'argumentation (« convaincre [...] de l'acceptabilité d'un point de vue », « persuader de la vérité d'une thèse ») – en cela, elles ne se distinguent pas des approches rhétoriques et néo-rhétoriques (voir *supra*, 2.2.). Au niveau structural, elles affirment que l'accomplissement du but identifié doit s'effectuer à l'aide de moyens précis, à savoir un *mode spécifique d'agencement des énoncés* (« une constellation de propositions justifiant ou réfutant la proposition exprimée dans le point de vue », un « noyau illatif » avec des « raisons qui soutiennent [une thèse] ») – en cela, elles se distinguent des définitions néo-rhétoriques qui ne posent pas, on s'en souvient, de contraintes structurales aussi fortes.

Il faut à présent aller plus loin et tenter de cerner plus précisément l'originalité de ces approches (que les définitions citées ne suffisent sans doute pas à traduire). Nous dirons qu'elles ont pour importance d'avoir introduit dans les théories de l'argumentation un *tournant dialectique* (qui a eu, comme nous le verrons plus bas, une réelle influence dans certains travaux en langue française). Ces approches contestent le fait que l'argumentation soit concevable dans le seul cadre du *monologue* et de la *justification*. Selon elles, il n'est pas suffisant de dire que l'argumentation est un discours dans lequel un locuteur justifie un point de vue en l'appuyant sur des raisons : il faut immédiatement ajouter ce que Johnson appelle un *dialectical tier* (« un niveau dialectique »). Si elle est bien justificatoire, l'argumentation est aussi – et intrinsèquement – *dialectique* : elle implique toujours *l'anticipation et la gestion d'un contre-discours* (c'est-à-dire un discours défendant un autre point de vue sur la même question ou le même point de vue à l'aide d'autres raisons). Il peut s'agir d'un contre-discours *effectivement tenu par un autre locuteur* en réponse au discours (registre « dialogal » et polygéré) ou d'un contre-discours davantage *virtuel* que le locuteur représente dans son propre discours (registre « dialogique » et monogéré). Qu'on ait affaire à du « dialogal » strict ou à du « dialogique », l'idée fondamentale est que *l'articulation entre le discours et le contre-discours devient définitoire de l'argumentation et doit orienter méthodologiquement toutes les facettes de son étude*. Cette orientation dialectique imprime sa marque à deux sous-domaines traditionnels de la théorie de l'argumentation :

– L'identification et la description des différents *types d'arguments* (argument d'autorité, argument par analogie, argument par les conséquences...) est une tâche majeure de l'étude de l'argumentation. Actuellement, les types

d'arguments ne sont plus uniquement décrits en fonction d'une structure (enchaînement de propositions), mais aussi en fonction des *critical questions* qu'ils génèrent habituellement chez l'allocutaire et que le locuteur doit anticiper (voir, pour une excellente synthèse, Walton, Reed et Macagno 2008).

– L'étude des *fallacies*, c'est-à-dire des formes incorrectes de raisonnement, a elle aussi pris un tour résolument dialectique. Les *fallacies* sont à l'heure actuelle moins définies comme des arguments déficients du point de vue de leur stricte validité logique que comme des arguments utilisés de façon inadéquate en fonction d'un contexte de dialogue particulier.

2.3.2. *Approches descriptives : le modèle « dialogal » de l'argumentation*

En langue française, les travaux de Christian Plantin développent depuis une quinzaine d'années un modèle de l'argumentation qualifié de « dialogal ». Nous allons, à partir des extraits suivants, examiner la définition de l'argumentation qui y est proposée et tenter d'en cerner l'originalité :

On parlera de “ modèle dialogal ” de l'argumentation [...] afin de mettre l'accent sur un aspect fondamental de l'argumentation, celui d'articuler deux discours contradictoires (Plantin 2005 : 54).

L'argumentation dialogale est définie de façon restreinte. Le niveau argumentatif ne se confond pas avec le niveau sémantique. Tout n'est pas argumentatif dans le discours [...], et ce qui l'est peut l'être à divers degrés. La notion fondamentale est celle de situation argumentative, où deux discours en opposition coexistent et se mesurent, définissant ainsi une question (2009 : 52).

L'interaction argumentative est définie comme une situation de confrontation discursive au cours de laquelle sont construites des réponses antagonistes à une question. [...] Trois modalités discursives caractérisent la situation d'argumentation : un discours de proposition ; un discours d'opposition, une question. A ces trois modalités correspondent trois rôles discursifs (trois actants) : le *Proposant* tient le discours de proposition, l'*Opposant* tient le discours d'opposition et le *Tiers* prend en charge la question (Plantin 1996b : 11-12).

Par rapport à ce que nous avons vu précédemment, trois remarques peuvent être faites.

(i) D'abord, ce modèle « dialogal » participe pleinement du *tournant dialectique* que nous avons identifié dans certaines approches normatives anglophones (voir *supra*, 2.3.1.). De façon générale, le rapport entre un discours et un contre-discours (« deux discours contradictoires », « deux discours en opposition », « des réponses antagonistes à une même question »,...) est, ici aussi, posé comme *définitoire* de l'argumentation. Pas plus que dans le modèle pragma-dialectique, la justification ne suffit à saisir pleinement la notion

d'argumentation : lorsqu'on argumente, on justifie certes un point de vue, mais *en situant son discours par rapport à un autre discours* (point de vue alternatif, ou raisons alternatives fournies à l'appui du même point de vue). La grande différence du modèle « dialogal » est qu'il confère à l'analyste de l'argumentation une posture radicalement *descriptive*. Là où la pragma-dialectique formule des règles permettant à l'analyste de *juger* si une divergence d'opinions est gérée de façon « raisonnable », le modèle « dialogal » se donne pour seule tâche de *décrire* la gestion de la confrontation par les locuteurs qui argumentent.

(ii) Si le modèle « dialogal » met clairement en avant le critère *pragmatique* (selon notre terminologie) et conçoit l'argumentation comme une activité de communication, on notera qu'il ne définit pas cette activité par une *finalité externe*. Apparaît ici une différence claire avec les définitions rhétoriques (*supra*, 2.2.), qui font de l'argumentation une activité visant à *produire un effet sur autrui* (« persuasion », « adhésion »....). Pour le modèle « dialogal », ce sont *les phénomènes de régulation réciproque entre le discours et le contre-discours* qui sont définitoires de l'argumentation : dans ce modèle, le Proposant et l'Opposant peuvent très bien argumenter sans viser le moins du monde à se faire changer d'avis.

(iii) Enfin, le modèle « dialogal » défend une conception « restreinte » de l'argumentation et se distancie donc des différentes versions de l'*argumentativisme généralisé* que nous avons recensées. Lier l'argumentation à un « mode d'organisation des discours » et à une panoplie spécifique de rôles endossables par le(s) locuteur(s) (Proposant, Opposant et Tiers) empêche d'y voir un *composant élémentaire* du sens des énoncés (comme chez Ducrot) ou de la discursivité en général (comme dans le modèle néo-rhétorique d'Amossy).

4. Conclusion

Le but de cet article était d'aider les étudiants de deuxième cycle universitaire à découvrir et à s'approprier les théories contemporaines de l'argumentation. Partant de l'idée que la polysémie de la notion même d'« argumentation » constitue la première des difficultés, nous avons cherché à dégager les modalités et les enjeux selon lesquelles les diverses théories définissent cette notion. Il nous semblait important de rendre intelligibles les

controverses définitionnelles qui animent le champ des études sur l'argumentation. Notre propos ne cherche pas, comme il a été souligné d'entrée, à préserver les étudiants de la théorie, mais bien à leur fournir des outils pour lire celle-ci et approfondir tel point selon leurs intérêts et leurs tâches. Il reste bien entendu plusieurs questions importantes à développer dans l'optique d'une didactisation des théories de l'argumentation au niveau universitaire. On pense particulièrement au caractère *normatif* ou *descriptif* de l'étude de l'argumentation : l'analyste a-t-il pour rôle d'évaluer le caractère « raisonnable » des argumentations qu'il analyse, et, le cas échéant, sur quelles normes doit-il fonder son évaluation ? Cette question n'a été qu'effleurée ici : elle comporte des enjeux pédagogiques importants, notamment pour la formation de l'« esprit critique » des étudiants, et appelle des réflexions futures¹³.

Références bibliographiques

- ADAM, Jean-Michel (1996), « L'argumentation dans le dialogue », *Langue française*, n°112, p. 31-49.
- ADAM, Jean-Michel (1997), *Les textes : types et prototypes*, Paris : Nathan.
- ADAM, Jean-Michel (2004), « Une approche textuelle de l'argumentation », dans Marianne DOURY et Sophie MOIRAND, *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 77-102.
- AMOSSY, Ruth (2010), *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin.
- ANGENOT, Marc (2008), *Dialogue de sourds. Traité de rhétorique antilogique*, Paris, Mille et Une Nuits.
- ARISTOTE, *Rhétorique*, texte établi et traduit par Médéric DUFOUR, Paris, Les Belles Lettres, 1960.
- ATAYAN, Vahram et Daniela PIRAZZINI (2009), *Argumentation : théorie – langue – discours*, Frankfurt, Peter Lang.
- BRETON, Philippe et Gilles GAUTHIER (2000), *Histoire des théories de l'argumentation*, Paris, La Découverte.
- DANBLON, Emmanuelle (2005), *La fonction persuasive*, Paris, Armand Colin.
- DOURY, Marianne (2003), « L'évaluation des arguments dans les discours ordinaires. Le cas de l'accusation d'amalgame », *Langage et Société*, n°105, p. 9-37.

¹³ Pour une défense et illustration de la posture normative, on se référera en premier lieu à Van Eemeren et Grootendorst (2004) ; pour l'approche descriptive, les travaux de Plantin (2009), Doury (2004) et Angenot (2008) sont essentiels.

- DOURY, Marianne et Sophie MOIRAND (2004), *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- DUCROT Oswald et Jean-Claude ANSCOMBRE (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- DUCROT, Oswald (1993), « Les *topoi* dans la théorie de l'argumentation dans la langue », dans Christian PLANTIN (éd.), *Lieux communs. Topoi, stéréotypes, clichés*, Paris, Kimé, p. 233-248.
- DUCROT, Oswald (2004), « Argumentation rhétorique et argumentation linguistique », dans Marianne DOURY et Sophie MOIRAND, *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 17-35.
- DUFOUR, Michel (2008), *Argumenter. Cours de logique informelle*, Paris, Armand Colin.
- GOVIER, Trudy (1996), *A Practical Study of Argument*, Belmont, Wadsworth.
- GRIZE, Jean-Blaise (1982), *De la logique à l'argumentation*, Genève, Droz.
- GRIZE, Jean-Blaise (1990), *Logique et langage*, Paris, Ophrys, 1990.
- GRIZE, Jean-Blaise (1996), *Logique naturelle et communications*, Paris, PUF.
- JOHNSON, Ralph (2000), *Manifest Rationality. A Pragmatic Theory of Argument*, Mahwah, Lawrence Erlbaum.
- MICHELI, Raphaël, (2009), « La construction de l'objet dans quelques approches discursives et interactionnelles de l'argumentation : une perspective métathéorique », dans Vahram ATAYAN et Daniela PIRAZZINI (éds.), *Argumentation : théorie – langue – discours*, Frankfurt, Peter Lang, p. 19-30.
- PERELMAN, Chaïm et Lucie OLBRECHTS-TYTECA ([1958] 2000), *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- PLANTIN, Christian (1990), *Essais sur l'argumentation*, Paris, Kimé.
- PLANTIN, Christian (1996a), *L'argumentation*, Paris, Seuil, coll. « Mémo ».
- PLANTIN, Christian (1996b), « Le trilogue argumentatif. Présentation de modèle, analyse de cas », *Langue française*, n°112, p. 9-30.
- PLANTIN, Christian (2002), « Argumentation », dans Patrick CHARAUDEAU et Dominique MAINGUENEAU (dirs.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, p. 66-72.
- PLANTIN, Christian (2005), *L'argumentation*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- PLANTIN, Christian (2009), « Laissez dire : la norme de l'un est dans le discours de l'autre », in Vahram Atayan et Daniela Pirazzini (éds.), *Argumentation : théorie – langue – discours*, Frankfurt : Peter Lang, p. 51-71.
- SNOECK HENKEMANS, Francisca (1997), *Analysing Complex Argumentation: the Reconstruction of Multiple and Coordinatively Compound Argumentation in a Critical Discussion*, Amsterdam, SicSat.
- TOULMIN, Stephen (1958), *The Uses of Argument*, Cambridge, CUP.

- VAN EEMEREN, Frans, (2003), « A Glance Behind the Scenes : the State of the Art in the Study of Argumentation », *Studies in Communication Sciences*, n° 3/1, p. 1-23.
- VAN EEMEREN, Frans et Rob GROOTENDORST, 2004, *A Systematic Theory of Argumentation. The Pragma-Dialectical Approach*, Cambridge, CUP.
- WALTON, Douglas, (2006), *Fundamentals of Critical Argumentation*, Cambridge, CUP.
- WALTON, Douglas, Chris REED et Fabrizio MACAGNO (2008), *Argumentation Schemes*, Cambridge, CUP.